



# UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE DU CANTAL

A l'attention de Mesdames et Messieurs les MAIRES du CANTAL

Aurillac le 17 février 2020

## **Objet : second avenant à la convention pour un aménagement du territoire scolaire cantalien et appel à manifestation d'intérêt (COPIL du 20 février 2020)**

Force Ouvrière s'adresse à vous au sujet de l'avenant à la convention pour un aménagement du territoire scolaire cantalien, signé le 6 janvier 2020 et l'appel à manifestation d'intérêt qui sera présenté ce jeudi 20 février.

FO vous demande de ne pas approuver la logique de ce projet et, par voie de conséquence, de refuser massivement l'appel à manifestation d'intérêt.

Depuis sa signature en 2014, FO a toujours été constante dans son opposition à la convention.

Nos démarches et analyses trouvent un écho grandissant parmi la population cantalienne (personnels, usagers, élus) au point que dans le second avenant, le rédacteur introduit ce nouvel avenant avec la phrase «... *intégrer les enseignements qui en ont été tirés* ».

Mais ce second avenant ne saurait constituer un changement de paradigme.

Si nous observons la fin de l'arrogance de l'objectif de 2014 : « création de 8 à 9 RPI et Diminution de la proportion d'écoles de 1 à 3 classes : de 75% à 55% », pour autant, l'objectif, désormais voilé ou nuancé, demeure : REGROUPER !

Le texte de cet avenant se veut conciliant et flou, au point que chaque lecteur pourra y trouver de quoi le rassurer (exemple : « il n'existe pas une solution mais autant de solutions que de territoires »).

Mais la lecture du résumé de l'avenant sur le site de la DSDEN, précisant s'appuyer sur le rapport du sénateur Duran, est on ne peu plus claire : « L'École est désormais envisagée comme étant celle du territoire et non plus celle de la commune ».

Le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt l'est tout aussi avec la seule phrase en gras de ce document : « **la constitution de RET, Réseau d'écoles de territoire (écoles et collèges), nldr, dans les territoires est au cœur du présent appel à manifestation d'intérêt.** »

FO s'est donc intéressée au rapport Duran, source d'inspiration de cet avenant.

En préalable, FO affirme que l'objectif premier du conventionnement est de rendre les élus acteurs de la disparition de leur école permettant ainsi de rompre « avec le lien affectif très fort » (P32) de ces derniers pour leur école.

FO vous épargne la lecture des 70 pages du rapport pour vous proposer un petit florilège de prose :

Le premier département cité en exemple de réussite est la Haute Saône :

« En presque trente ans, de 1986 à 2015, les effectifs du 1er degré ont diminué de 17%. Mais le passage sur la période considérée de 483 à 249 écoles, soit une diminution de 48% alors que le nombre de classes n'enregistrait qu'une baisse relative de 21%, a permis d'augmenter le nombre moyen d'élèves par école, en le portant à 89, et d'aboutir à ce que 95% des communes du département soient organisées en RPI. » (P20) et ce n'est pas tout : « Les parties à la convention de la Haute-Saône ont en projet un schéma d'implantation des écoles à l'horizon 2025, qui ramènerait le nombre d'écoles de 249 en 2015 à environ 180 en 2025, en mettant l'accent sur la suppression des écoles à 1 et 2 classes. » (P21)

« le nombre de RPI concentrés est en progression régulière. Ce constat ne nous paraît pourtant pas autosuffisant. » (P24)

« Il convient aujourd'hui de désacraliser le lien école-commune. Une commune peut fort bien vivre sans école » (P43)

« il conviendrait, dans le périmètre de la convention, de faire tendre le P/E dans chaque zone de travail ciblée vers le P/E de référence départemental, par le biais des réorganisations du tissu scolaire. » (P46)

« L'entrée par la réalité budgétaire, aussi brutale peut-elle être, est souvent la meilleure et la plus rationnelle » (P51)

La lecture de ce rapport fait penser à un audit sorti d'un tiroir du ministère des finances afin de rationaliser les coûts et la lecture de la page 60 achèvera de nous inquiéter: « cette réflexion n'a pas pour finalité d'organiser un phénomène de concentration **excessif** sur ces territoires. »

Ce rapport parle si peu de pédagogie ou alors sans étayer les constats, analyses et solutions avancés (P18), malgré 87 pages d'annexes. Là, n'est clairement pas sa priorité...

Ce rapport relève néanmoins de nombreuses problématiques concernant les écoles rurales que nous partageons. Mais pour FO, les réponses de ce rapport sont erronées, coincées par un postulat d'austérité budgétaire.

Premièrement, le rapport pointe la baisse des effectifs scolaires. Mais pourquoi ne pas s'intéresser au maillage des structures de petite enfance quasi inexistantes en milieu rural ? Il s'agit là d'une explication majeure du déclin démographique. Comment peut-on avoir des politiques volontaristes d'installation de couples de jeunes entrepreneurs quand ces derniers ne peuvent pas faire garder leurs (futurs ?) enfants entre 0 et 2/3 ans ? Par ailleurs, le sens de l'Histoire ne va-t-il pas vers une ère d'exode urbain lié au dérèglement climatique et à l'urgence écologique ? Ne faudrait-il pas anticiper dès aujourd'hui les conditions d'un repeuplement des campagnes ?

Le rapport pointe également le manque d'attractivité des postes en multi-niveaux. Couplé au constat partagé que « *les difficultés sociales y [en milieu rural] deviennent de plus en plus fréquentes et importantes* », pourquoi ne pas faire ce qui se fait en ZEP (primes, encouragement à la stabilité en direction des enseignants ...) ?

Autre exemple partagé : la part croissante du budget communal pour l'école. Mais au lieu d'aider les plus petites communes, à former et employer du personnel municipal, à rénover les locaux (thermique, numérique, accessibilité handicapés...), à rompre l'isolement culturel par le financement de projets (sorties sportives, culturelles, classes découverte...)...le rapport ne voit que la mutualisation ! Pourtant, bien des élus se mobilisent pour obtenir des financements. ZRR, DETR, Grenelle de l'environnement... il suffirait que le législateur flèche et priorise les aides vers les communes les plus rurales ! Pourquoi faudrait-il se regrouper dans des RET pour en bénéficier ensuite ?

FO défend légitimement la ruralité en revendiquant :

- le gel des fermetures et restructurations des écoles de 1 à 3 classes et des collèges à 4 divisions, et ce, quel que soit leurs effectifs (et leur variations à la baisse).
- L'ouverture d'écoles dans les communes ayant un nombre significatif d'enfants en âge de scolarisation
- La création de crèches, l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles
- La diminution du temps moyen d'accès à l'école (ex : le temps d'accès moyen des habitants du Pays de Saint-Flour aux services d'éducation du premier et second degré est de 45 minutes)
- La diminution du nombre d'enfants transportés (relocalisation d'écoles)
- La diminution de l'impact carbone des ramassages scolaires (diminution du kilométrage des tournées et du nombre de circuits)
- La reconnaissance du travail des personnels exerçant sur ces postes par la création d'une indemnité de sujétion spéciale à l'instar de ce qui se fait en REP, de points de NBI et une majoration de barème, encourageant la stabilité, pour le mouvement départemental
- Un soutien budgétaire aux communes pour le financement d'activités sportives et culturelles à destination de ces écoles rurales (ZRR, DETR...)
- Un soutien budgétaire aux communes pour l'équipement, l'entretien et la rénovation des locaux (ZRR, DETR...)

La convention et ses avenants c'est l'accélération de l'exode rural et un bilan carbone aux antipodes des exigences planétaires !

La ruralité a un coût, la République se doit d'assumer.

L'avenant n°2 à la convention n'engage que ses signataires (Président de l'AMF 15, Préfet, Recteur et Président du CD 15).

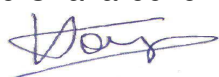
Aucune commune ou intercommunalité n'a signé cet avenant ou donné un mandat en ce sens à l'un des signataires.

FO vous invite à défendre l'école communale rurale sur la base de ses revendications.

FO ne pilote pas la destruction de l'école communale rurale, boycottera le comité de pilotage du 20 février et vous appelle à opposer une fin de non recevoir à l'appel à manifestation d'intérêt.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Pour la FNEC-FP-FO du Cantal  
Le secrétaire départemental  
André Chavaroche



Le secrétaire général UDFO15  
Jean Vincent Boudou

